

# PLAN D'ASSISTANCE HUMANITAIRE D'URGENCE DANS LES REGIONS DU NORD-OUEST ET SUD-OUEST 2018-2019



**CAMEROUN**

# PLAN

## **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

- 1.1 Atteintes au droit à l'éducation
- 1.2 Atteintes aux activités économiques
- 1.3 Attaques contre les membres des Forces de Défense et de Sécurité
- 1.4 Attaques contre les autorités administratives et traditionnelles
- 1.5 Enrôlement des enfants dans les milices
- 1.6 Incitation à la violence à travers les réseaux sociaux
- 1.7 Exactions multiples des terroristes contre les populations

## **II- ETAT DES LIEUX**

- 2.1 Répartition géographique des déplacés internes
- 2.2 Répartition géographique des réfugiés au Nigeria

## **III- ACTIONS ENTREPRISES**

- 3.1 Actions dans le cadre de la solidarité nationale
- 3.2 Actions des autorités administratives

## **IV- OBJECTIFS ET DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ASSISTANCE**

- 4.1 Objectifs stratégiques
- 4.2 Domaines d'intervention de l'assistance

## **V- MISE EN ŒUVRE**

- 5.1 Intervenants institutionnels
- 5.2 Autres Intervenants
- 5.3 Financement
- 5.4 Etat des besoins
- 5.5 Chronogramme
- 5.6 Chronogramme budgétaire

## **VI- ANNEXES**

Tableau récapitulatif de l'assistance humanitaire d'urgence

## ***I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION***

Depuis 2016, le Cameroun connaît dans ses Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, des perturbations sociopolitiques. Cette situation est partie des revendications corporatistes auxquelles le Gouvernement, par la voie de la concertation et du dialogue avec les organisations syndicales concernées a apporté des réponses appropriées, allant parfois même au-delà des attentes des partenaires sociaux.

En dépit des bonnes dispositions du Gouvernement, des extrémistes de la diaspora et leurs relais locaux se sont employés à substituer aux revendications corporatistes, un projet sécessionniste. Par la surenchère, la manipulation et des pressions diverses, ils ont commencé par provoquer un blocage du dialogue. Ils ont par la suite instauré et entretenu un climat de peur et de tensions, par le biais de la désinformation, la diffusion de messages de haine et l'incitation à la violence. Ils ont finalement suscité la création de bandes armées et enclenché des attaques terroristes contre les pouvoirs publics et les populations civiles, dans le vain espoir de réaliser leur projet illusoire de partition du Cameroun.

Outre les appels à la haine et à la violence sur les réseaux sociaux, les terroristes ont perpétré de nombreux crimes et exactions dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, s'attaquant notamment au secteur de l'éducation, aux activités économiques, aux membres des Forces de Défense et de Sécurité, aux Autorités Administratives et traditionnelles et surtout aux populations civiles.

Les populations civiles, notamment dans les zones rurales, ont payé le plus lourd tribut à la guerre haineuse imposée par les terroristes au peuple camerounais. Victimes de multiples exactions (assassinats, vols, viols, rapt, racket, etc.) et de la psychose créée par les menaces, intimidations, «fake news», etc., plusieurs d'entre elles se sont réfugiées à l'étranger ou dans les autres régions du Cameroun.

Bien que le sens de l'hospitalité et le formidable esprit de solidarité des populations camerounaises en faveur de leurs compatriotes en détresse se soit une fois de plus manifesté en cette occasion, il est apparu nécessaire pour le Gouvernement d'élaborer un plan structuré et global d'assistance permettant de répondre aux besoins urgents et essentiels des populations vivant sous la menace des terroristes, ou obligées d'abandonner la quiétude de leurs foyers, de même que leurs activités quotidiennes pour fuir la folie meurtrière de ceux-ci.

## 1.1 *Atteintes au droit à l'éducation*

L'une des premières cibles des terroristes a été et continue d'être le secteur de l'éducation. Les établissements scolaires ont subi des attaques à répétition, perpétrées par des bandes armées terroristes. Des élèves et enseignants ont été menacés, brutalisés, mutilés, tués jusque dans les salles de classes et les dortoirs. Depuis le début de la crise, les deux Régions ont enregistré plus de 120 cas d'incendies d'écoles. Une bombe, qui a fort heureusement pu être désamorcée par les forces de sécurité a été posée le 20 octobre 2017 dans la Presbyterian Comprehensive Secondary School Aziri de Bamenda.

Du fait de ces attaques découlant d'une stratégie obscurantiste et insensée, des milliers d'élèves et d'enseignants, soucieux de poursuivre en paix leur cursus scolaire ou leurs activités professionnelles, ont migré vers les autres régions du Cameroun. Il en a résulté, outre l'éclatement de cellules familiales, une dégradation d'un système éducatif parmi les plus réputés et les plus efficaces du pays et même du continent. Les conséquences de cette situation se ressentiront longtemps encore après le retour inéluctable à la normale. Pendant ce temps, les commanditaires des actes terroristes vivant à l'étranger, inondent les réseaux sociaux d'images de leurs enfants célébrant l'obtention de leurs diplômes.

Quelques exemples d'attaques terroristes contre le secteur de l'éducation:

- 05 février 2017, incendie du Lycée Technique de Kang-Barombi dans la Meme ;
- 17 mai 2017, incendie du Lycée bilingue de Kumbo dans le Bui ;
- Nuit du 8 au 09 mars 2017, incendie du Collège d'Enseignement Secondaire (CES) de Kang-Barombi;
- 28 juillet 2017, incendie du bloc administratif du Lycée Bilingue de Kembong ;
- 31 juillet 2017, incendie du bloc administratif du Lycée d'afap ;
- 19 janvier 2018, incendie du bloc administratif du Lycée de Balikumbat (Ngoketunjia);
- 23 janvier 2018, incendie du dortoir des filles du Collège Sainte-Rita de Nkambe. Les élèves n'ont eu la vie sauve que parce qu'elles avaient quitté le dortoir avant ce forfait pour le réfectoire ;
- 24 janvier 2018, incendie de l'Ecole Publique d'Etam, Tombel (Kupe-Muanenguba);

- 1er février 2017, les terroristes ont attaqué à la machette les Enseignants du Collège d'Enseignement Secondaire de Mbeta, Arrondissement de Nguti, en blessant plusieurs ;
- 20 septembre 2017, une bombe artisanale a explosé dans une salle de classe de l'Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) du quartier Bonadikombo, Arrondissement de Limbe I.
- 29 janvier 2018, environ 50 terroristes armés de gourdins et de machettes se sont rendus au Lycée Bilingue de Bangem (Kupe-Muanenguba), où ils ont chassé les élèves des salles de classes. Suite à la psychose ainsi créée, les autres élèves de cette localité ont déserté leurs établissements scolaires.
- 1er février 2018, des terroristes armés et encagoulés ont fait irruption au Collège «Seat of Wisdom» de Menji (Lebialem). Ils ont tenu en respect les élèves internés et pris en otage trois religieuses qui y enseignent : les Sœurs Anne Marie, Martine et NOVA, respectivement de nationalités philippine, française et italienne ;
- 21 février 2018, vers 13 heures, des terroristes ont enlevé et assassiné le Directeur de l'Ecole Publique d'Etam, EJOLE Patrick, alors qu'il se rendait à Tombel. Ils l'accusaient de collaborer avec les Pouvoirs Publics.
- Le 10 avril 2018, des terroristes lourdement armés ont pris d'assaut des établissements scolaires dans les localités de Ngussi et Nyassossodans le Koupe-Manengouba.
- Le 25 avril 2018, M. ASHU Thomas NKONGHO, Surveillant Général du Lycée Bilingue de Kossala, dans la Meme, a été assassiné au sein de son établissement scolaire par les terroristes ;
- Le 25 mai 2018, Madame ENANGA Georgiona, Proviseur du Lycée Bilingue de Buea, a été enlevée par les terroristes, etc.

Dans son rapport de juin 2018, l'ONG Amnesty International a dénoncé ces attaques perpétrées contre les élèves et les enseignants dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Dans un communiqué conjoint du 1<sup>er</sup> juin 2018 à Yaoundé, le Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) au Cameroun et le Directeur du Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) pour l'Afrique

Centrale ont condamné les actes perpétrés par les terroristes dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Ils ont en outre exhorté les terroristes à libérer sans délai tous les personnels éducatifs enlevés.

## ***1.2 Atteintes aux activités économiques***

Répondant aux préoccupations soulevées par les populations lors des missions gouvernementales sur le terrain, le Chef de l'Etat a ordonné un déblocage de fonds spéciaux pour la réalisation d'un certain nombre de projets de développement, notamment d'infrastructures, dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Paradoxalement, la plupart de ces projets connaissent un ralentissement du fait des exactions récurrentes des terroristes sur le personnel des entreprises chargées de leur réalisation. A titre d'illustration :

- le 15 mars 2018, quatre employés de la société SORUBAT en charge de la construction de la route Kumba-Ekondo Titi ont été enlevés et l'un d'eux, de nationalité tunisienne, a été tué plus tard par ses ravisseurs.
- Le 12 décembre 2017, sept employés du Bureau de Recherches, d'Etude et de Contrôle Géotechnique (BRECG), commis pour des études géotechniques relatives à la construction du pont sur la rivière Ebinsi ont été enlevés dans l'Arrondissement d'Akwaya (Département de la Manyu) et sont réputés avoir été assassinés par les terroristes.

Les terroristes semblent également s'être fixé pour but de détruire l'économie des Régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Outre les attaques à répétition contre les projets de construction d'infrastructures essentielles, ils s'attaquent aux infrastructures existantes (destruction des pylônes des entreprises de télécommunication, etc.) et aux activités économiques. Les opérations « villes mortes » imposées par l'intimidation et la menace ont des conséquences dramatiques sur les activités économiques et les revenus des ménages. A cause de ces opérations « villes mortes », des incendies et attaques à l'explosif, de nombreux commerces et marchés ont été fermés. Les industries de la Région du Sud-Ouest (PAMOL et CDC) qui font l'objet d'attaques récurrentes voient leurs activités paralysées et leur survie menacée. Des milliers de personnes risquent ainsi de se retrouver au chômage.

Les activités agricoles subissent également les revers des agissements criminels des milices terroristes. Beaucoup de familles sont ainsi contraintes d'abandonner leurs activités agro-pastorales.

Mus par l'appât du gain, les terroristes s'attaquent également aux activités de transport des marchandises et de voyageurs, multipliant braquages et pillages.



### ***1.3 Attaques contre les membres des Forces de Défense et de Sécurité***

Au 11 juin 2018, des statistiques répertorient 123 attaques qui ont fait 84 morts, dont 32 militaires, 42 gendarmes, 07 policiers, 02 gardiens de prison et 01 Eco-garde lâchement assassinés. Plusieurs victimes ont été mutilées ou décapitées et leurs corps exhibés dans les réseaux sociaux.

Ces fonctionnaires dévoués, commis à la protection des citoyens et de leurs biens sont tombés dans l'accomplissement de leur devoir sacré. Leurs camarades continuent avec courage et détermination, leur mission de préservation de la paix et de la sécurité des populations.

### ***1.4 Attaques contre les autorités administratives et traditionnelles***

Les autorités administratives sont été régulièrement prises pour cibles par les terroristes qui ne cessent dans leur propagande d'appeler au meurtre de ces représentants de l'Etat.

#### Quelques exemples :

- 11 février 2018, enlèvement et assassinat du Sous-préfet de Batibo, Nord-Ouest;
- 20 mars 2018, attaque du cortège du Préfet du Lebialem à Mockmbie. Le Préfet a été grièvement blessé et le Délégué Départemental du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, tué ;
- 22 avril 2018, attaque du convoi du Gouverneur de la Région du Sud-Ouest dans le Département du Lebialem.
- 20 mai 2018, enlèvement du 2<sup>ème</sup> Adjoint préfectoral du Lebialem ;
- 17 mars 2018, enlèvement du Professeur Ivo LEKE TAMBO, Président du Conseil d'Administration du «GCE Board», dans l'Arrondissement d'Alou;
- Par ailleurs, au moins 15 attaques ont été enregistrées contre des chefs traditionnels.
- 05 février 2018, assassinat du chef de 3<sup>ème</sup> degré de la localité d'Esukutan dans l'Arrondissement de Toko;
- 19 février 2018, incendie de la Chefferie Traditionnelle d'Etam, (Kupe-Manenguba) ;

- 13 et 24 février 2018, incendie des résidences des chefs de Myerem dans l'Arrondissement d'Akwaya (Manyu) et de Nguti (Kupe-Manenguba);

### **1.5 Enrôlement des enfants dans les milices**

L'on a vu depuis un certain temps apparaître des enfants soldats dans les vidéos de propagande des terroristes. De fait, les miliciens déscolarisent et recrutent dans leurs rangs plusieurs mineurs utilisés comme combattants. Ces enfants-soldats sont conditionnés par la consommation de stupéfiants et la soumission aux rituels magico-occultes (Odeshi). Il leur est imposé par la suite de commettre des atrocités, y compris contre les membres de leurs familles.

### **1.6 Incitation à la violence à travers les réseaux sociaux**

Les réseaux sociaux ont joué un rôle particulièrement nocif sur la dégradation de la situation humanitaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le climat de terreur entretenu par les réseaux sociaux est en effet largement à l'origine de la psychose observée au sein des populations et des déplacements forcés de ces populations tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Les terroristes et leurs soutiens mènent à travers les réseaux sociaux, une campagne soutenue pour répandre la peur, la haine et la violence. Ce discours de haine appelle à l'assassinat des éléments des Forces de Défense et de Sécurité, des autorités administratives et autres représentants de l'Etat. Les terroristes appellent même à des attaques sur une base ethnique ou linguistique. Cette campagne haineuse sur internet est aussi alimentée par des «fake news» par lesquels les terroristes accusent les Forces de Défense et de Sécurité d'atrocités imaginaires et même de perpétrer un génocide dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Ces fausses accusations, relayées parfois par des hommes politiques irresponsables et en mal de notoriété renforcent la psychose et dissuadent les populations ayant fui leurs villages, d'y revenir.

Plusieurs des personnes incitant à la haine et à la violence sont basées à l'étranger : Mark Bara alias Baretta (Belgique), Ayaba Cho Lucas (Norvège), Tapang Ivo Tanku, Akwanga Ebenezer Dereck Mbongo, Nsoh Nkem Foncha, Chris Anu, Yinkfu Nsangong, Boh Herbert (Etats-Unis d'Amérique), Shey Kaavi Wo Melim (Autriche), Akoson Pauline Diale et son époux Akoson Raymond, Brado Etchu Tabenyang (Nigeria), John Mbah Akuro, Larry Eyong (Afrique du Sud). Ces soutiens des réseaux terroristes procèdent par ailleurs à des collectes de fonds à partir de leurs pays de résidence pour l'achat d'armes et le financement des activités terroristes.



Le Gouvernement camerounais a engagé des démarches auprès des autorités desdits pays pour qu'elles mettent un terme aux activités de soutien au terrorisme menées sur leur territoire. Les réactions à cet égard restent attendues.

### *1-7 Les exactions contre les populations*

Depuis le début de la crise, les populations des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont victimes de violences et d'atrocités de tous ordres de la part des terroristes. Sous l'instigation de commanditaires implantés pour la plupart à l'étranger, des hordes de jeunes armés et sous l'emprise de drogues, écument les villages et les zones rurales où ils tuent, violent, pillent et rackettent les populations. Rien que pour le premier semestre 2018, plus d'une centaine de propriétés ont été détruites ou incendiées par les terroristes. De nombreuses femmes et jeunes filles ont été victimes d'abus sexuels (viols, mariages forcés, grossesses involontaires, etc.). C'est le cas de trois fillettes qui ont été violées le 23 mai 2018, dans la localité de Matazem, dans le Département de la Mezam, par des terroristes. Plusieurs assassinats de personnes soupçonnées de collaborer avec les autorités ont été dénombrés. Ces exactions contre les populations civiles ont été confirmées par l'ONG Amnesty International dans son dernier rapport de juin 2018.

Les deux Régions ont enregistré au cours des douze derniers mois, plus d'une centaine de civils tués par ces bandes armées terroristes.

**Dans le Nord-Ouest**, quelques cas récents peuvent être cités :

- Le 25 janvier 2018, NGANYOU Robert a été tué par les terroristes à Tadu dans le Bui ;
- Le 14 février 2018, AWIRA Joseph WIRBA a été enlevé et décapité par ses ravisseurs à Kitiwum dans le Bui ;
- Le 7 mars 2018, FOSSO TAKA Armel Shelia a été tué à Batibo dans la Momo ;
- Le 23 mars, 2018 ACHA Clarisse a été tuée par les terroristes à Batibo dans le Département de la Momo. Le même jour, BANGHA Antony et CHIA Emmanuel ont également été tués à Belo par des terroristes qui leur reprochaient de collaborer avec les Forces de Défense et de Sécurité ;
- Le 26 mars 2018, GALLEGA Emmanuel a été assassiné par les terroristes à Widikum dans la Momo ;
- Le 27 mars 2018, SALMAN Fasil LEMNYUY, a été assassiné à Kikaïkom dans le Département du Boyo ;

- BOUMZINA Albert, assassiné le 24 avril 2018 à Ngie dans la Momo.

### **Au Sud-Ouest**

- Le 17 mars 2018, un car transportant 30 passagers, dont plusieurs étudiants à destination de Menji, a été attaqué par des terroristes, ses occupants ont été séquestrés et spoliés de leur biens. ;
- Le 04 avril 2018, l'opérateur économique BUDZE TAYOH alias «Dj Plaza» a été abattu par des irrédentistes dans la localité de Ntho, Arrondissement de Bangem (Kupe-Manenguba). Ils l'accusaient d'approvisionner les Forces de Défense et de Sécurité en boissons hygiéniques.
- Le 07 avril 2018, des irrédentistes ont enlevé 8 personnes au village Ebonji, Arrondissement de Tombel. Le frère du Chef de village, EBOKA Samuel, ayant résisté, a été froidement abattu
- Le 06 avril 2018, les terroristes ont forcé des villageois à contribuer dans le cadre de « l'effort de guerre » à Balangi, Arrondissement de Mbonge (Meme).
- Le 13 avril 2018, des terroristes ont attaqué les villages Ediki et Balangi, sur la Route Nationale n°8, axe Muyuka-Kumba, dans l'Arrondissement de Mbonge (Meme). Fuyant ces exactions, 210 personnes ont traversé le Moungo par le pont de la voie ferrée Mbanga-Kumba et sont arrivées le même jour à Mbanga (Moungo).
- Le 1<sup>er</sup> juin 2018, NETOMBA Simon a été tué à Bamuso ;

Les exactions et atrocités des terroristes ont incontestablement poussé certaines populations des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à aller chercher refuge dans d'autres régions du Cameroun ou au Nigeria voisin.

Face à cette situation d'insécurité créée par les terroristes et à ses conséquences humanitaires, le Gouvernement, conscient de ses responsabilités en matière de protection des citoyens et de leurs biens a entrepris deux types d'actions :

Dans un premier temps, il a axé ses efforts sur le rétablissement de la sécurité afin de protéger les populations et de créer les conditions permettant aux déplacés et réfugiés de retourner dans leurs lieux de résidence habituels. Ces efforts commencent à porter leurs fruits avec la destruction récente de plusieurs bandes terroristes. Ils vont se poursuivre résolument, jusqu'au retour à une situation normale dans ces zones. Des actions civilo-militaires seront également menées avec plus d'intensité par les Forces de Défense et de Sécurité, afin de rassurer les populations et dissiper la psychose créée par la propagande nocive des terroristes.

Dans un second temps, le Gouvernement, soucieux de la condition des populations en détresse du fait de la situation créée par les bandes terroristes, a déployé des équipes sur le terrain dans les Régions en crise et même au-delà, afin d'évaluer la situation humanitaire et apporter une assistance urgente et appropriée à ces populations.

Le présent plan d'assistance humanitaire a été élaboré à cette fin.

## II- ETAT DES LIEUX

L'assistance humanitaire envisagée concerne les Personnes Déplacées Internes (PDI) estimées à 74.994 âmes, soit 66.262 dans la Région du Sud-Ouest et 8.732 dans la Région du Nord-Ouest. A cela s'ajoutent les victimes d'exactions dans les localités et les communautés hôtes et les réfugiés estimés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) à 21.291.

Les besoins identifiés concernent l'alimentation, la santé, l'éducation, l'habitat, la sécurité et l'assistance psycho-sociale.

### 2.1 Répartition géographique des PDI

Localités			PDI	Observations	
Région	Département	Arrondissement			
Sud-Ouest	Fako	Muyuka, Ekona	3000	En plus des 3000 personnes, le Département a accueilli 3600 personnes venant des localités voisines, soit un total de 9600 PDI	
	Kupe-Manenguba	Bangem	2281	Certaines de ces personnes se retrouvent dans le Département du Mounjo	
		Nguti	3000		
		Tombel	9000		
		<b>Sous-Total</b>		<b>17 281</b>	
	Lebialem	Menji, Alou, Wabane	9000	Certaines de ces personnes se retrouvent dans le Département de la Menoua	
	Manyu	Akwaya	2400	Les réfugiés se trouvent principalement dans les Etats de Cross-River et de Benue au Nigeria ; Les PDI se trouvent majoritairement dans l'Arrondissement de Mamfe.	
		Eyumojock	1964		
		Upper-Bayang	900		



## 2.2 Répartition géographique des réfugiés.

S'agissant des réfugiés, à la date du 08 mai 2018, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) en a recensé 21.291 au Nigeria, localisés dans les Etats de Benue, Akwa-Ibom, Taraba et Cross-River.

<b>Etats</b>	<b>Localités</b>	<b>Effectifs</b>
<b>Cross-River</b>	<i>Obanliku</i>	6750
	<i>Boki</i>	4911
	<i>Akamkpa</i>	2195
	<i>Etung</i>	1959
	<i>Ikom</i>	996
	<i>Calabar</i>	151
	<i>Obudu</i>	41
<b>Benue</b>	<i>Kwande</i>	3525
<b>Taraba</b>	<i>Sardauna</i>	584
	<i>Mkpat-Ennin</i>	96
<b>Akwa-Ibom</b>	<i>Eket</i>	51
	<i>Oron</i>	32
<b>TOTAL</b>		<b>21291</b>

### III- ACTIONS DÉJÀ ENTREPRISES

La lutte contre Boko Haram a montré la formidable solidarité dont les populations camerounaises savent faire montre en faveur de leurs compatriotes en détresse. Cela s'est également confirmé dans la crise des Régions Nord-Ouest et Sud-Ouest. Dans le cadre de la solidarité nationale, expression du vivre ensemble prônée par le Gouvernement, de nombreuses populations déplacées ont été accueillies par les membres de leurs familles installées dans les grandes métropoles, notamment Bamenda, Buea, Limbe, Yaoundé, Douala et Bafoussam.

D'autres ont également bénéficié de l'assistance et des mesures de prise en charge au niveau local par les Autorités Administratives. Ces mesures sont :

- L'accueil et le recasement des personnes déplacées.
- La distribution des effets de couchage, matériel de toilette et denrées alimentaires et de première nécessité.

Tel est le cas des populations déplacées des villages Ediki et Bombe-Bakundudans le Département de la Meme qui ont été accueillies dans la ville de Mbanga, Département du Moungo, sous l'encadrement des Autorités administratives locales.

De même, des populations parties du Département du Lebialem dans la Région du Sud-Ouest ont été recasées dans l'Arrondissement de Fongo-Tongo, Département de la Menoua, dans les mêmes conditions.

Des mesures d'intégration des élèves issus des zones en crise se sont poursuivies dans les écoles des Régions du Littoral, de l'Ouest et du Centre durant l'année scolaire 2017/2018.

Des actions civilo-militaires ont été menées par les Forces de Défense au profit des populations affectées par la crise dans l'Arrondissement d'Akwaya. Ceci à travers la réalisation des points d'eau, l'administration des soins de santé, la réhabilitation des salles de classe, la distribution des kits de santé, des fournitures scolaires et des denrées alimentaires.

Les diverses actions menées à cet égard ont été particulièrement appréciables et d'une grande utilité pour les populations bénéficiaires. L'ampleur des besoins nécessite toutefois que des efforts supplémentaires soient faits par le Gouvernement, avec le concours de toutes les bonnes volontés.

## ***IV- OBJECTIFS ET DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ASSISTANCE***

### ***4.1 Objectifs stratégiques***

- Rétablir un cadre de vie propice à l'épanouissement et au développement des communautés affectées par la situation sociopolitique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- Apporter une assistance humanitaire d'urgence aux populations en détresse ;
- Assurer la réinsertion socioéconomique des populations affectées ;
- Promouvoir la cohésion sociale et le vivre ensemble ;
- Réhabiliter les infrastructures détruites.

### ***4.2 Domaines d'intervention.***

Le Gouvernement implémentera son action dans les domaines suivants : l'accès au logement, la fourniture des denrées alimentaires et des produits de première nécessité, l'éducation, le logement, la protection et la reconstitution des documents individuels.

Cette action sera complétée par des visites d'assistance et de réconfort aux populations réfugiées au Nigeria.

**Au plan sanitaire**, l'action du Gouvernement consistera à réhabiliter les centres de santé détruits, abandonnés ou fermés. Des campagnes de



sensibilisation sur les mesures hygiène et de salubrité seront également menées pour réduire le risque des maladies hydriques et les épidémies.

**Au plan agro-pastoral**, le plan d'urgence prévoit un appui en intrants agricoles et en cheptel pour relancer les activités des populations rurales sinistrées.

**Concernant le secteur de l'éducation**, il s'agira de réhabiliter les écoles et prendre des mesures de protection des enseignants et des élèves en vue d'une reprise sereine des cours à la rentrée scolaire 2018-2019.

**S'agissant de l'habitat**, une double action de fourniture d'abris en urgence aux PDI et de reconstruction des logements détruits est prévue.

**Pour ce qui est de la protection des couches vulnérables**, des campagnes de sensibilisation sont envisagées contre les violences basées sur le genre (VBG), les mariages et grossesses précoces, le travail des enfants, la consommation de drogue, l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés.

Le plan humanitaire d'urgence prévoit également une assistance psychosociale aux victimes et la reconstitution des documents d'état civil et des titres identitaires perdus ou détruits.

## ***V- MISE EN ŒUVRE***

### **5.1 Intervenants institutionnels**

Un Comité ad hoc placé sous l'autorité du Ministre de l'Administration territoriale, assisté du Ministre des Relations Extérieures, sera chargé de la coordination de la réponse humanitaire relative à la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ce Comité sera chargé de :

- coordonner l'assistance aux personnes déplacées internes et aux réfugiés camerounais à l'Etranger ;
- veiller à la synergie et à la coordination des interventions des différents acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la mise en œuvre du Plan d'assistance humanitaire ;
- suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'assistance humanitaire ;
- procéder à la collecte et à la mise en œuvre des ressources nécessaires à l'assistance humanitaire ;
- servir de cadre de concertation entre le Gouvernement et les différents acteurs nationaux et internationaux intéressés pour

une gestion harmonieuse et concertée de la situation des populations en détresse ;

- proposer toute autre mesure susceptible de contribuer à une prise en charge des populations concernées.

Au plan national, les administrations ci-après interviendront dans la mise en œuvre du plan gouvernemental humanitaire d'urgence:

- Le Ministère de l'Administration Territoriale (coordination, planification, sensibilisation, suivi-évaluation);
- Le Ministère des Relations Extérieures (interface avec les partenaires internationaux, négociations pour le rapatriement des réfugiés du Nigeria en liaison avec les organismes internationaux) ;
- Le Ministère de la Santé Publique (réponse sanitaire) ;
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (sécurité alimentaire)
- Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (sécurité alimentaire)
- Le Ministère des Affaires Sociales (solidarité et prise en charge psychosociale) ;
- Le Ministère de l'Eau et de l'Energie (besoins en eau, hygiène et assainissement) ;
- Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (réhabilitation des infrastructures sociales de base) ;
- Le Ministère de la Communication (communication gouvernementale) ;
- Le Ministère des Enseignements Secondaires (réhabilitation du système scolaire) ;
- Le Ministère de l'Education de Base (réhabilitation du système scolaire) ;
- Le Ministère des Finances (dépenses communes de l'Etat, ouverture d'un compte spécial du Trésor pour la collecte des contributions financières) ;
- Le Ministère de la Défense (actions civilo-militaires) ;

- Le Ministère de la Justice, le Ministère de la Décentralisation et du Développement local et la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (reconstitution des documents officiels) ;
- Le Secrétariat d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie (sécurité et évaluation) ;
- La Délégation Générale à la Recherche Extérieure ;
- Les autorités administratives serviront au plan local, de relais à l'action du Comité ad Hoc.

## 5.2 Autres intervenants

Divers acteurs nationaux (Croix-Rouge Camerounaise, Programme National de Développement Participatif (PNDP), organismes de la société civile au niveau local, entreprises, particuliers, etc.), et internationaux (institutions internationales, ONG, etc.) pourront être mis à contribution pour appuyer l'action gouvernementale au profit des PDI et des réfugiés.

L'équipe humanitaire pays des Nations Unies sera certainement d'un appui précieux à cet égard.

## 5.3 Financement

Le financement de ce programme humanitaire d'urgence sera assuré par le budget de l'Etat, l'appel à la solidarité nationale (opérations de levées de fonds etc.) et la contribution des partenaires internationaux.

Le budget estimé à **12.716.500.000 FCFA (douze milliards sept cent seize millions cinq cent mille)** est établi sur la base d'évaluations susceptibles de connaître des modifications au gré de l'évolution de la situation et des besoins.

Les actions à mener en urgence dans les trois premiers mois sont évaluées à **10.191.000.000 (dix milliards cent quatre-vingt-onze millions)**.

## 5.4 Etat des besoins

Les besoins urgents identifiés concernent les équipements de première nécessité, les denrées alimentaires, les abris, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, le renforcement de la sécurité, la réhabilitation des infrastructures sociales de base, la reconstruction du tissu économique, la protection et la planification des actions de développement. Ces besoins et les coûts inhérents à leur mise en œuvre figurent dans le tableau ci-dessous.

Rubriques	Désignation	Quantités	Prix unitaire	Montant total(FCFA)	Observations
<b>ASSISTANCE HUMANITAIRE D'URGENCE</b>					
Produits de première nécessité	Couvertures	75.0000	41660	3.124.500.000	
	Matelas				
	Kits de dignité				
	Récipients				
	Savons				
Soin de santé d'urgence	Médicaments de première nécessité, vaccins, MILDA, prise en charge psycho social,...	forfait		500.000.000	
Equipements d'urgence	Purificateurs d'eau	forfait		12.000.000	Frais de déplacement et de fonctionnement des équipements disponibles dans les entrepôts de la DPC
	Groupes électrogène				
Denrées alimentaires		75.000	50.000	3.750.000.000	
Eau, hygiène		forfait		100.000.000	Aménagement de points d'eau potable, purification de l'eau  Réhabilitation des points de captage et de canalisations endommagées Aménagement des latrines
Abris	Tentes				Deux centaines de tentes disponibles dans les entrepôts de la DPC
Reconstruction		10000	500.000	5.000.000.000	Aide à la reconstruction des habitations de 10.000 familles
Elaboration de la planification		forfait		100.000.000	Acquisition du petit matériel de bureau et fonctionnement des comités locaux et national de crise
Communication	Campagnes de sensibilisation			30.000.000	Promotion de la cohésion sociale
Visite de réconfort aux réfugiés		forfait		100.000.000	

Fonctionnement du comité ad-hoc				forfait	
<b>TOTAL : FCFA 12.716.500.000</b>					
<b>RÉSILIENCE</b>					
Réhabilitation des infrastructures de base	Renforcement du service public	Dans les deux Régions			Réhabilitation et reconstruction des bâtiments abritant les services publics. Appui à l'autorité administrative
	Réhabilitation des centres de santé				Renforcement des structures sanitaires en personnel et en matériels
	Réhabilitation du système scolaire				Reconstruction des établissements scolaires  Appui en personnel enseignants et en fournitures scolaires
Reconstruction du tissu économique	Agriculture				Appui en intrants agricoles
	Elevage				Appui en cheptel
	Commerce				Accompagnement des familles dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus
	Tourisme				Réhabilitation des sites touristiques
Protection	Reconstitutions des documents officiels				
	Renforcement de la sécurité				Faits d'état civil, diplômes, pièces d'identité, etc.
Communication	Campagnes de sensibilisation				Promotion de la cohésion sociale et du vivre ensemble
Coordination	Coordination stratégique				Comité ad-hoc  Plateforme nationale PRC
	Coordination opérationnelle				Autorités Administratives

### 5.5 Chronogramme

Le chronogramme de mise en œuvre comportant l'ensemble des activités identifiées sur une période de dix-huit mois se présente comme suit.

N°	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION (EN MOIS)																		MINISTERE S
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
01	Coordination et Communication																			MINAT MINCOM MINREX
02	Denrées alimentaires																			MINAT
03	Produits de première nécessité																			MINAT
04	Soins de santé d'urgence																			MINSANTE
05	Abris provisoires																			MINAT
06	Visites de réconfort aux Camerounais réfugiés au Nigeria																			MINAT MINREX
07	Réhabilitation des habitations																			MINDEF
08	Eau hygiène et assainissement																			MINEE MINSANTE
09	Renforcement de la sécurité																			MINDEF DGSN
10	Réhabilitation des infrastructures sociales de base																			MINEDUB MINESEC MINDEF MINSANTE
11	Reconstruction du tissu économique																			MINCOMMERCE MINADERMIN EPIAT
12	Protection																			MINAS MINEDUB MINESEC MINDEF MINDDEVEL DGSN
13	Elaboration du planning de mise en œuvre des actions de développement																			Toutes les Administrations concernées

### 5.6 Chronogramme budgétaire

Périodes d'exécution	montant
Premier trimestre	10.191.000.000
Cinq derniers trimestres	2.525.500.000
<b>Total</b>	<b>12.716.500.000</b>



## VI- ANNEXES

### Tableau récapitulatif de l'assistance humanitaire d'urgence

RUBRIQUES	DÉSIGNATION	QUANTITÉS	PRIX UNITAIRES	MONTANT TOTAL(FCFA)	OBSERVATIONS
<b>ASSISTANCE HUMANITAIRE D'URGENCE (premier trimestre)</b>					
Produits de première nécessité	Couvertures	75.000	41660	3.124.500.000	
	Matelas				
	Kits de dignité				
	Récipients				
	Savons				
Soins de santé d'urgence	Médicaments de première nécessité, vaccins, MILDA, prise en charge psycho sociale,...	forfait		500.000.000	
Equipements d'urgence	Purificateurs d'eau	forfait		12.000.000	Frais de déplacement et de fonctionnement des équipements disponibles dans les entrepôts de la DPC
	Groupes électrogène				
Denrées alimentaires		75 000	50 000	3 750 000 000	
Eau hygiène et assainissement		forfait		100 000 000	Aménagement des points d'eau potable, purification de l'eau  Réhabilitation des points de captage et de canalisation endommagées aménagement des latrines
Abris	Tentes				Deux centaines de tentes disponibles dans les entrepôts de la DPC
Aide à la reconstruction		10.000	500 000	2.500.000.000	Aide à la reconstruction des habitations de 10 000 familles
Communication	Campagnes de sensibilisation			5.000.000	Promotion de la cohésion social et du vivre

					ensemble
Visite de réconfort aux réfugiés		forfait		100.000.000	
Fonctionnement du comité ad-hoc			forfait	forfait	
<b>Total : FCFA 10.191.000.000</b>					

**RELEVEMENT PRECOCE (5TRIMESTRES)**

RUBRIQUE	DESIGNATION	QUANTITE EFFECTIF	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL	OBSERVATION
Aide à la reconstruction		10.000	440.000	2.200.000.000	Aide à la reconstruction d'habitation de dix milles familles
Communication	Campagne de sensibilisation			25.000.000	5.000.000 par trimestre
Elaboration et Planification				100.000.000	20.000.000 par trimestre
Fonctionnement du Comité Ad-hoc		Forfait		200.000.000	40.000.000 par trimestre
<b>TOTAL</b>				<b>2.525.500.000</b>	

**FIN**

